

COMPTE RENDU DU BUREAU

Mardi 19 janvier 2021

Etaient présents :

Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Thierry BRACQUEMONT, Annick BUISSON, Edith CHARDON, Laurence CHEVOLOT, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Jean-Pierre DURAND, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Bertrand HAUCHECORNE, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC Florence NAIZOT et Bruno VIVIER.

Assistaient également :

Elsa BARON (Leader et biodiversité), Yvan BOZEC, Farah LHACHECQ (CLS), Nathan GRAIGNON (COT ENR), Alex NAVUCET (Plan Climat Energie) et Astrid REYT (Conseillère technique à la Région Centre-Val de Loire).

Était excusé : Sébastien ROJO.

Ordre du jour :

1. Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;
2. Programme Leader (Enveloppes disponibles et projets en cours) ;
3. CRST : dossiers de demande de subvention ;
4. Contrat local de santé ;
5. COT ENR : points sur les projets en cours et contours d'une nouvelle candidature ;
6. Débat d'Orientations Budgétaires 2021 ;
7. Questions diverses (Ressources humaines).

1. Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

M. Cuillerier rappelle que le Pays va lancer une étude de faisabilité portant sur la création d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). Il rappelle que cette étude comportera 3 phases :

- 1 : Etat des lieux du secteur bâti, du contexte local et du fonctionnement des PTRE
- 2 : Préconisations pour la définition d'une PTRE
- 3 : en option : élaboration du plan d'action et accompagnement à la création d'une PTRE

Alex Navucet indique que les éléments suivants sont à débattre :

- Réaliser un bilan énergie-climat complet du secteur bâti ;
- Vérifier le besoin et la faisabilité d'orienter la PTRE vers le petit bâti tertiaire ;
- Vérifier le besoin de grouper le guichet unique de la PTRE avec d'autres services existants liés à l'amélioration du bâti (sur le modèle des Maisons de l'Habitat) ;
- Proposer un scénario qui mette les matériaux biosourcés au cœur du projet, et notamment la filière isolation paille
- Proposer un scénario présentant une organisation mutualisée avec les territoires voisins (Orléans métropole ; Pays Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais)

Le Bureau souhaite que la PTRE facilite et simplifie le passage à l'acte des habitants en matière de rénovation énergétique. L'outil devra être appréhendable pour tout le monde (guichet unique). Le

Bureau souligne le rôle d'exemplarité des collectivités notamment en matière d'usage des matériaux biosourcés (Paille et autres matériaux innovants).

Le Bureau estime important d'identifier les savoir-faire existant sur le territoire, notamment en matière d'usage des matériaux biosourcés et des matériaux innovants.

M. Bracquemond rappelle que l'agriculture n'a pas simplement une vocation alimentaire mais qu'elle répond à plusieurs enjeux : construction, énergie, etc. Ces différents marchés permettent de maintenir en place des exploitations agricoles.

M. Cuillerier rappelle que la PTRE vise à faciliter et coordonner par un guichet unique le parcours du citoyen en faveur de la rénovation énergétique.

Une réunion d'échanges est fixée au mardi 26 janvier autour du lancement de la préfiguration. Cette réunion se tiendra en présence de : Conseil Régional, DDT, CCTVL, CCBL, CMA, ADIL-EIE, ENVIROBAT, CAUE, ADEME, CCI, Action Logement.

Concernant la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), M. Bracquemond observe que la CCTVL semble vouloir le réaliser à son échelle. Il souhaite obtenir encore un peu de temps pour se positionner sur le sujet. Toutefois, rappelant que la CCBL n'a pas l'obligation de réaliser un PCAET, il souligne que celui-ci pourrait apporter des éléments intéressants pour son territoire.

Jean-Pierre Durand indique que le PCAET doit se faire préférentiellement au niveau du Pays Loire Beauce.

M. Cuillerier rappelle que les territoires doivent avancer à leur rythme et qu'il appartient aux élus de décider ce qui est dans l'intérêt de leur territoire.

Le Bureau souhaite que les termes et sigles soient davantage expliqués car de nombreux nouveaux élus ne connaissent pas tous les outils en place.

2. Programme Leader

M. Cuillerier informe qu'il reste environ 100 000 € de crédits mobilisables sur le programme Leader. La prochaine réunion du comité de programmation se tiendra le 16 février 2021.

3. Contrat Régional de Solidarité Territoriale

M. le Président présente les projets suivants :

Axe	Mesure	Projet	Porteur	Date du Bureau	TTC / HT	Coût total	Dépense éligible	Taux de subvention	Subvention	F/I
A	2	Animation économique (2018-2019)	CCTVL	19/01/2021	TTC	29 251,00 €	29 251,00 €	50%	14 600 €	F
A	4	Matériel en maraichage bio (Lailly-en-Val)	Les Jardins de la Démaillère	19/01/2021	HT	6 267,00 €	6 267,00 €	40%	2 500 €	I
A	5	Acquisition poulailler mobile (Binas) - 2	M. Noël VICTORIEN	19/01/2021	HT	46 868,00 €	46 868,00 €	35%	16 400 €	I
A	14	Installation de bornes interactives touristiques	CCTVL	19/01/2021	HT	30 465,00 €	30 465,00 €	25%	7 600 €	I
B	15	Création d'une MSP	Chevilly	19/01/2021	HT	2 543 183,00 €	1 400 000,00 €	20%	280 000 €	I
B	21	Création d'une boucherie	Beauce-la-Romaine	19/01/2021	HT	265 511,00 €	265 511,00 €	20%	53 100 €	I
B	21	Réhabilitation du commerce multiservice	Tavers	19/01/2021	HT	503 719,00 €	251 500,00 €	20%	26 900 €	I
D	31	Aménagement de mares à Lailly-en-Val	CEN	19/01/2021	HT	69 000,00 €	69 000,00 €	41%	28 500 €	I
E	35	Isolation du logement communal	Rouvray-Ste-Croix	19/01/2021	HT	68 515,00 €	26 069,00 €	50%	13 000 €	I
E	35-3	Travaux modernisation éclairage public	Lailly-en-Val	19/01/2021	HT	314 522,00 €	314 522,00 €	30%	94 300 €	I

Concernant les projets liés à la vente directe et à la diversification, le Bureau souhaite que les agriculteurs participent autant qu'ils le peuvent à l'approvisionnement des cantines scolaires.

Concernant le projet de restauration de mares à Lailly-en-Val, le Bureau souligne les vertus pédagogiques d'un tel projet notamment envers les scolaires. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la stratégie biodiversité du Pays.

Le Bureau s'interroge sur les projets de commerces de Beauce-la-Romaine et de Tavers. Après échanges, le Bureau retient le fait de soutenir :

- La création d'une boucherie à Beauce-la-Romaine – coût total de 265 511 € HT – 20% soit une subvention de 53 100 €.
- La réhabilitation du commerce multiservice de Tavers – coût total de 503 719 € HT. Le Bureau souhaite plafonner la dépense éligible de ce projet à 251 500 – 20% soit une subvention totale de 53 100 € dont 26 900 € pris sur la mesure 21 et 23 400 € pris dans l'enveloppe fongible.

L'agent de développement informe des crédits disponibles sur le dispositif A VOS ID :

- 59 077 € en fonctionnement (Plutôt à orienter vers le projet biodiversité qui sera proposé par le Pays Loire Beauce)
- 151 680 € en investissement

4. Contrat local de santé

M. le Président présent Farah LHACHEQ, arrivée le 11 janvier 2021 pour 1 an pour finaliser et évaluer le Contrat Local de Santé (CLS). Ses missions seront resserrées autour des thèmes suivants :

- Attractivité
- Prévention et promotion de la santé
- Santé environnementale

Par conséquent, les actions suivantes seront abandonnées :

- Personnes âgées
- Santé mentale
- Conduite à risque chez les jeunes
- Sport santé bien être

5. Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques (COT ENR)

Nathan Gaignon, en charge du COT ENR des territoires ruraux de l'Orléanais informe des projets en cours sur le territoire :

- 2 projets réalisés (Huisseau-sur-Mauves et Mareau-aux-Prés)
- 2 études de faisabilité réalisés (Coulmiers et Huêtre)
- Une réflexion en cours à Beauce-la-Romaine

M. Graignon indique que l'ADEME a défini les critères suivants pour les territoires qui souhaitent candidater à un nouveau COT ENR (dit COT ENR 2.0) :

Critères Objectifs	Population x 50 KWh sur 3 ans
	1 € / hbt sur 3 ans
	Au moins 10 installations d'ENR
	Au moins 20% des projets ne seront pas du bois énergie

Si on applique ces critères aux territoires ruraux de l'Orléanais, on obtient les objectifs suivants à atteindre :

	Population 2020	Objectif de production d'ENR		Nombre d'installations	Nbr d'installation hors bois énergie	Crédits d'animation sur 3 ans
		KWh	MWh			
PETR PLB	65 165	3 258 250	3 258	10	3	65 165 €
PETR FOLS	83 771	4 188 550	4 189	10	3	83 771 €
CCPS	15 458	772 900	773	10	3	15 458 €
Total	164 394	8 219 700	8 220	10	3	164 394 €

Dans l'hypothèse où le Pays Loire Beauce souhaite candidater à un COT ENR 2.0, trois scénarios sont envisageables :

Option n° 1	Les Territoires Ruraux de l'Orléanais repartent sur une candidature commune (avec des objectifs mutualisés), avec 0,5 ETP pour animer le COT ENR sur 3 ans
Option n° 2	Les Territoires Ruraux de l'Orléanais repartent sur une candidature commune, en déclinant par territoire les crédits d'animation sur 3 ans (Chaque structure récupère des crédits d'animation)
Option n° 3	Chaque territoire propose à l'Ademe une candidature au COT ENR

Le Bureau retient le fait de proposer une candidature commune aux territoires ruraux de l'Orléanais dans le cadre de ce COT ENR 2.0. Il convient désormais de définir les modalités techniques de cette candidature.

6. Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'année à venir.

❑ Section fonctionnement – dépenses

- 1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». Si l'année 2020 a permis de poursuivre certaines actions figurant dans le COT Energie-Climat (COT EC), l'année 2021 doit permettre de finaliser ces actions (Agriculture et changement climatique, Circuits courts en restauration collective, instrumentation des bâtiments, défi Sherlock Home dans les collèges, Urbanisme durable). Le COT EC prendra fin en 2021. Un bilan de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial sera mené en interne en 2021.

La réalisation d'une étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique constituera une des actions majeures de l'année. Cette étude sera financée par la Région et par la part variable du COT EC

L'ensemble des études nécessitent des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les 4 agents du Pays (assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chef de projet LEADER, chargé de mission plan climat). L'année 2021 sera marquée par le remplacement du chargé de mission plan climat. Par ailleurs, le poste d'assistante de développement sera occupé à 40% (janvier, février) puis 50% (de mars à août) et 80% (de septembre à décembre). Par ailleurs, 2 agents sont mutualisés à l'échelle des territoires ruraux de l'Orléans : coordonnatrice du Contrat local de santé et le chargé de mission COT ENR. L'animation mutualisée du COT ENR prendra fin en septembre. Les territoires ruraux de l'Orléanais devront se positionner sur le fait de candidater ensemble ou non à un COT ENR 2.0 et le fait de mutualiser ou non l'animation. Une des options serait de proposer à l'ADEME une candidature commune aux territoires ruraux de l'Orléanais et d'internaliser dans chaque structure l'animation de ce dispositif (et les crédits de fonctionnement attachés à cette animation).

Il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période de 5 mois (de mars à juillet 2021) pour intervenir sur la communication du Pays, les actions du COT Energie-Climat, et de façon plus large, la mobilisation citoyenne.

3) Les autres charges **de gestion courante** (chapitre 65)
Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

❑ Section fonctionnement - recettes

La subvention de fonctionnement est allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée en 2021 car les 15 000 € correspondant à ce poste ont été intégralement versés en 2020 alors même que le poste a été partiellement occupé.

Il est prévu d'obtenir les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité) et de l'Agenda 21 / PCET ainsi que pour les projets développés par le PETR (Circuits courts, agriculture et changement climatique, etc.).

Il est également prévu d'obtenir les subventions de l'ADEME dans le cadre de la convention d'objectif territorial pour l'énergie et le climat (COT EC). Le Pays Loire Beauce compte notamment obtenir le versement de la part variable correspondant à l'atteinte des 8 objectifs indiqués dans le COT EC (et notamment l'action sur les friches et l'urbanisme durable)

Une participation sera demandée aux Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR. En revanche, il ne semble pas nécessaire à ce stade de

mobiliser les Communautés de Communes pour financer l'élaboration du SCoT (étude). En effet, une subvention de l'Etat a été versée fin 2020 (DGD document d'urbanisme de 10 000 €) et il reste des crédits inutilisés déjà perçus antérieurement. Il convient de rappeler que la CCTVL a perçu 6 254,86 € fléchés vers le SCoT lors de la dissolution du Pays Sologne Val Sud (2018).

Il semble aujourd'hui difficile de prévoir précisément le niveau de la section de fonctionnement du budget 2021. Le compte de gestion 2020 sera transmis au Pays par la Trésorerie fin janvier 2021.

Il permettra de définir le budget 2021 (en tenant compte du report budgétaire 2020).

❑ Section d'investissement - dépenses

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale au compte 202.

Il convient, d'une part, d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) juridique (cabinet Casadéi-Jung). Il convient d'autre part d'intégrer le coût lié au marché permettant de relancer la procédure SCoT sur 2021-2022.

L'étude sur les circuits courts, lancée en septembre 2019 avec la Chambre d'agriculture du Loiret, a été retardée du fait du COVID et devrait s'achever fin 2021.

Enfin, au regard de l'ancienneté du site Internet actuel (2009), il serait opportun de réfléchir à la création d'un nouveau site Internet. Ce nouveau site permettrait d'être plus réactif pour diffuser les actualités du Pays. Les études et les actions menées par ou sur le Pays depuis 20 ans pourraient aussi y être capitalisées. Ce nouveau support permettra aussi de diffuser plus facilement les informations liées au SCoT. Enfin, la mise en place d'un nouveau site doit s'inscrire dans l'éventuel déploiement d'une PTRE sur le territoire (et la nécessité de communiquer auprès des habitants).

❑ Section d'investissement - recettes

Concernant les recettes d'investissement, le PETR obtiendra le versement des subventions de la Région (Via le CRST), de la DRAAF et du programme LEADER pour l'accompagnement de la Chambre d'agriculture en faveur des circuits-courts dans la restauration collective et également pour le projet agriculture et changement climatique.

En 2021, le PETR récupérera le FCTVA pour les équipements acquis en 2018 : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2020 en même temps que le Budget Primitif 2021 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2020. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra le 16 mars 2021.

❑ Adhésions diverses

M. Cuillerier propose que le Pays Loire Beauce adhère aux organismes suivants

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P (association des Pays de la région Centre-Val de Loire) : 290 €
- Envirobat Centre : 850 €
- Leader France : 600 €
- TOPOS – Agence d’urbanisme : 20 €

Il est rappelé que le débat ayant eu lieu lors du comité syndical d’octobre 2020 avait débouché sur le fait de ne pas adhérer au CAUE du Loiret.

❑ Cotisations

M. Cuillerier rappelle que le Pays Loire Beauce fonctionne avec une petite équipe et qu’il conviendra d’essayer de tenir dans les 1,50 € de cotisation par habitant.

Cotisation par habitant				
<i>Comparatif 2019</i>				
	Pays Loire Beauce	PETR Forêt d’Orléans-Loire-Sologne	PETR du Montargois-en-Gâtinais	Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Nbr d’hbts	66 000 <i>(DGF 2019)</i>	84 204 <i>(2019)</i>	135 500 <i>(2019)</i>	63 713 <i>(2019)</i>
ETP	4,66	5,45	12	10
dont :	- 1 agent de développement - 1 assistante de développement - 1 Leader - 1 Plan-climat - 0,33 CLS - 0,33 COT ENR	- 1 agent de développement - 1 assistante de développement - 0,90 chargés de mission Leader - 0,5 chargé de mission PAT - 1 chargée de mission participation citoyenne - 0,33 coordinatrice CLS - 0,50 chargé de mission SCoT - 0,16 chargé de mission COT ENR - 0,06 agent d’entretien	1 Agent de développement/directeur 1 Assistante de Gestion 2 Chargé de la Plateforme Territoriale de Mobilité 1 Coordinateur de la Plateforme Territoriale de Renovation énergétique 1 Chargé de mission Climat-énergie 1 Animatrice Principale Agricole 2 Animatrices agricoles sur les Aires d’Alimentation de Captage	- 1 agent de développement - 1 secrétaire à temps plein 0.25 ETP + 0.75 ETP - 1 assistante tps partiel + mission secrétariat SAGE à tps partiel - 1 animateur SCoT et DD - 2 CLE - SAGE Nappe de Beauce - 1 GPECT - 1 Leader mutualisé avec petr gatinais, mais recrutée par nous - 1 CLS
Cotisation « Pays »	1,50 € <i>(2019)</i>	2 € <i>(BP 2019)</i>	2,30 €	3,25 € <i>(BP 2019)</i>
Autres cotisations	Participation des CC au SCoT	0,30 € <i>(SCoT)</i>	/	/
Total cotisation/hbts	1,50 €	2,30 €	2,30 €	3,25 €

Afin d’éviter l’écueil rencontré en 2020, M. Cuillerier propose que Patrick Echegut et Bertrand Hauchecorne l’aident à finaliser le projet de budget 2021.

7. Questions diverses

❑ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le marché a été lancé le 12 janvier 2021. Le retour des offres est fixé au 12 février 2021. Actuellement : 14 retraits du dossier de consultation des entreprises (DCE). La réunion de la Commission d'appel d'offres pour l'audition des prestataires est fixée jeudi 18 février.

❑ Plan local d'urbanisme de Mézières-lez-Cléry

La commune a engagé une modification de droit commun relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone du Clos de Manthelon.



La modification consiste à passer la zone 2AU (zone d'urbanisation future à long terme à dominante habitat) en zone 1AU2 (zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat). Une OAP est également créée par cette modification :

1. Tendre vers une ambiance « esprit de village ».
2. Constituer un véritable quartier d'habitation avec le lotissement existant du Clos de Manthelon au sein du hameau.
3. Proposer un quartier où la voiture n'est pas omniprésente.
4. Conforter le hameau et la proximité du paysage ; présence du végétal dans le quartier.

Le projet s'étend sur 1,3 ha et vise une densité nette (sans les aménagements) de 11 logements/ha et une densité brute (avec les aménagements) de 9 logements/ha. 17 logements prévus sont prévus sur ce site. La superficie des parcelles sera de 600 m².

Les caractéristiques de ce projet s'inscrivent parfaitement dans ceux définies par le SCoT pour les communes de cette strate. Le Bureau émet un avis favorable sur cette modification.

❑ Ressources humaines

Le départ d'Alex Navucet du Pays Loire Beauce est prévu fin février 2021. Le recrutement a été lancé le 6 janvier avec un retour des candidatures prévue pour le 26 janvier.

❑ Agenda

- **Comité syndical** : Mardi 9 février – 18h – Artenay - Ordre du jour : DOB 2021
- **Comité de programmation Leader** : Mardi 16 février – 18h – St-Ay
- **Commission d'appel d'offres** : Audition - jeudi 18 février – 14h – St-Ay

Le Président

Frédéric CUIILLERIER